

Les taxis - Pour une concurrence équitable

qui soutienne l'innovation et garantisse la qualité du service au client et la compétitivité de la chaîne des transports publics partout, à toute heure

Les associations professionnelles représentant le secteur des taxis et voitures de louage avec conducteur, membres de l'IRU,

- ***attachées à soutenir les efforts concertés du secteur des taxis en vue d'améliorer constamment la qualité***, l'attractivité, la sécurité, le respect de l'environnement et l'accessibilité de ses services, tout en renforçant le professionnalisme de ses gestionnaires et de ses conducteurs, notamment par l'échange soutenu de bonnes pratiques au sein du secteur au profit de ses clients ;
- ***animées d'un objectif commun de promouvoir des services de haute qualité et sûrs grâce au recours aux dernières technologies en rapport avec les applications mobiles taxis, en parfaite conformité avec le cadre réglementaire en vigueur***, notamment en créant un Réseau mondial pour la qualité des services de taxis visant à offrir aux citoyens, aux entreprises et aux plates-formes de réservation une solution de type « guichet unique » qui leur permette de commander des services de taxis légalement et en toute sécurité, partout dans le monde et à toute heure ;
- ***soulignant le fait que c'est le secteur réglementé des taxis et voitures de louage avec conducteur qui, ces dernières années, a joué un rôle de leader dans la mise en œuvre des applications mobiles pour smartphone***, en étant le premier à utiliser de nouvelles technologies numériques et de nouveaux services y relatifs, contribuant ainsi à la mobilité de porte à porte des citoyens européens et à l'efficacité et la compétitivité de la chaîne de mobilité publique, en offrant à tous une disponibilité 24h/24, 365j/365, et en aidant ainsi la chaîne des transports publics à concurrencer l'usage de la voiture particulière ;
- ***attirant l'attention des décideurs politiques internationaux, européens, nationaux et locaux sur le fait que la concurrence déloyale sur les marchés de mobilité intra-urbaine, en particulier celle exercée par les plates-formes de services de transport payants s'autoproclamant « plates-formes de covoiturage »***, qui proposent illégalement leurs services commerciaux sur le marché des taxis et voitures de louage avec conducteur, va à l'encontre des intérêts à long terme de mobilité des citoyens et des touristes, y compris des personnes souffrant de handicap, tout en évitant de payer des taxes et des cotisations sociales, et en détruisant ainsi le fonctionnement équitable et efficace de segments entiers du marché des transports publics, avec des conséquences potentiellement désastreuses pour la mobilité et l'emploi ;

Appellent les institutions internationales et européennes et les autorités compétentes nationales et locales à :

- ***Reconnaître les taxis et les voitures de louage avec conducteur comme un maillon important et nécessaire de la chaîne des transports publics collectifs***, et prendre en considération le rôle des taxis dans toute proposition politique en matière de mobilité, dans le financement des transports collectifs, la recherche et, en particulier, la planification de la mobilité urbaine ;
- ***Garantir des conditions législatives égales à tous les fournisseurs de services de mobilité (en vertu du principe « même métier, même réglementation »)***, y compris les ***plates-formes de services de transport payants s'autoproclamant « plates-formes de covoiturage »***, qui offrent leurs services sur le marché de la mobilité urbaine et taxi ;

- ***Veiller à ce que les décisions prises par les autorités ou les tribunaux compétents en rapport avec ces plates-formes de services de transport payants s'autoproclamant « plates-formes de covoiturage » soient pleinement appliquées et exécutées***, afin de garantir les droits, la sécurité et la sûreté des citoyens ;

Invitent la Commission européenne à envisager, à titre de première mesure, de proposer des règles d'accès à la profession adaptées pour les entreprises de taxis et voitures de louage avec conducteur en Europe, en tenant compte de son environnement d'exploitation et de service spécifique, comme le propose et le défend depuis une décennie le secteur européen des taxis et voitures de louage avec conducteur ;

Invitent les partenaires sociaux, les autres acteurs de la mobilité et les organisations de consommateurs, dont les organisations représentant les intérêts des voyageurs présentant un handicap, à s'unir aux efforts du secteur organisé des taxis en vue d'obtenir une situation équitable pour tous, y compris avec les plates-formes de services de transport payants s'autoproclamant « plates-formes de covoiturage » ;

Recommandent aux partenaires commerciaux et aux plates-formes de réservation des secteurs de la mobilité, de l'accueil, du voyage et du tourisme de recommander à leurs clients de faire appel, ou de faire appel eux-mêmes, aux compagnies et applications mobiles légales et respectueuses des lois, y compris celles qui sont partenaires du Réseau mondial pour la qualité des services de taxis.

* * * * *